



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

psoriasis

Question écrite n° 126900

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les réflexions exprimées par la Fédération internationale des associations de patients atteints de psoriasis et de rhumatisme psoriasique (IFPA). Rappelant que le psoriasis ne se guérit pas mais qu'il se soigne, l'IFPA souligne que si les patients sont attentifs à toute nouveauté, ceux-ci ont un problème persistant d'observance puisque 50 % d'entre eux se traitent et 50 % n'ont aucun recours à un traitement pharmacologique. L'IFPA préconise donc l'éducation thérapeutique du patient afin d'améliorer l'observance, d'éviter les arrêts de travail et les dépressions mais également de réduire les dépenses de santé inutiles. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126900

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 810

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)